

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2016

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY (arrivé au point 3), Laurent GUILLEMIN, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU, Yann SUPPLICIAU

Absents excusés : Madame Sophie CAILLARD pouvoir à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ
Madame Dominique BARBOT pouvoir à Madame Corinne SERRE
Monsieur Jean LEFEVRE pouvoir à Monsieur Michel SAUTEREAU
Madame Alison PETIT

Secrétaire de séance : Madame Géraldine GERIN

Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Le Conseil Municipal en prend acte.

I. BUDGET

1. REVISION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

La surtaxe assainissement est instaurée depuis le 1^{er} janvier 1986 pour les abonnés raccordés ou non raccordés mais raccordables. Elle est fixée depuis le 1^{er} juillet 2012 à 0.85 € le M3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs au 1^{er} juillet 2016.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition 2016, comme suit

- Taxe d'habitation10.52 %
- Taxe foncière (bâti)17.04 %
- Taxe foncière (non bâti) ... 54.79 %

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 BUDGET COMMUNE & BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2015 du receveur municipal qui sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Budget commune

- Section de fonctionnement

Dépenses : 1 406 703.18 €

Recettes : 1 773 483.29 € + report 2014 : 221 422.67 € = 1 994 905.96 €

Soit un excédent de : 588 202.78 €

- Section d'investissement :

Dépenses 2015 ... 262 481.36 € + report 2014 : 65 401.56 € = 327 882.92 € + RAR 441 815.00 € = 769 697.92 €

Recettes 2015 ... 342 831.72 € +

RAR 55 333.00 € = 398 164.72 €

Soit un excédent de 14 948.80 € et

avec RAR déficit 371 533.20 €

Budget assainissement

- Section d'exploitation

Dépenses : 21 845.15 €

Recettes : 65 446.78 €

Soit un excédent de 43 601.63 €

- Section d'investissement

Dépenses 2015 : 253 237.80 € + report 2014 : 55 046.68 € = 308 284.48 € + RAR 117 029.00 € = 425 313.48 €

Recettes 2015 : 279 076.44 € + RAR 174 653.00 € = 453 729.44 €

Soit un déficit de 29 208.04 € et avec RAR excédent de 28 415.96 €

4. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 BUDGET COMMUNE & BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire se retire et Monsieur Thierry ARLETTAZ présente les comptes administratifs 2015 dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion ci-dessus. Ils sont approuvés à l'unanimité.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats au budget primitif 2016 comme suit :

Budget commune :

La section de fonctionnement réalise un excédent de fonctionnement de 588 202.78 € qui est affecté comme suit :

- Recettes d'investissement : compte 1068 pour 371 533.20 € (compense le déficit)
- Recettes de fonctionnement : compte 002 pour 216 669.58 € (le solde)

Budget assainissement :

La section d'exploitation réalise un excédent de fonctionnement de 43 601.63 € qui est affectée en recettes d'exploitation compte 002 pour la totalité.

La section d'investissement réalise un déficit de 29 208.04 € qui est affecté en dépenses d'investissement compte 001 pour la totalité.

Accepté à l'unanimité.

6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2016 qui sont acceptés à l'unanimité et se présentent comme suit ,

Budget commune : section de fonctionnement : 1 964 587.00 €
section d'investissement : 1 178 090.00 €

Budget d'assainissement : section d'exploitation : 73 406.00 €
section d'investissement : 308 624.00 €

7. AVENANT N° 1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

La commune a signé un contrat d'affermage avec Veolia Eau-Compagnie Générale des eaux le 26 décembre 2012. Il convient d'inclure à ce contrat un poste de relèvement des eaux usées avenue du 17 juillet (mis en service en 2014) et un réseau de collecte d'eaux usées au hameau des Berthiers y compris le poste de relèvement. Après négociation avec Véolia et sur les conseils du Cabinet Stratorial finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant proposé sous réserve de la modification de la formule de révision.

8. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE/ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum du décret du 26 mars 2002 actualisé pour 2016 soit une recette de 195€ pour l'année (2015 : 197 €).

9. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ / ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum du décret du 25 avril 2007, actualisé pour 2016, soit une recette de 509 € (2015 : 472 €).

10. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR France TELECOM / ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum du décret du 27 décembre 2005, actualisé pour 2016, soit une recette de 3 034.13 € (2015 : 3 130.65 €).

II. PERSONNEL COMMUNAL

11. CONTRAT AIDE GROUPE SCOLAIRE

Le contrat de l'agent affecté aux activités périscolaires, à la garderie et à la surveillance de la cantine se termine le 23 juin 2016. La commission du personnel envisage une nouvelle affectation à l'école maternelle et aux activités périscolaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter le renouvellement du contrat pour une nouvelle période de six mois, pour 28H50/semaine payées au SMIC.

12. CONTRAT AIDE SERVICE TECHNIQUE

Le contrat de l'agent affecté au service technique se termine le 17 mai 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le renouvellement du contrat pour une nouvelle période de six mois pour 24h00/semaine payées au SMIC.

13. CONTRAT AIDE CANTINE SCOLAIRE

Le contrat d'avenir de l'agent affecté à la cantine scolaire se termine le 18 août 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le renouvellement du contrat pour une troisième année pour une durée de 20H00/semaine payées au SMIC.

III. AFFAIRES COMMUNALES

14. CONVENTION DE MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Certains travaux de rénovation des bâtiments communaux peuvent être valorisés via le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Ce dispositif permet aux collectivités de valoriser leurs travaux et éventuellement d'en financer une partie. Le SIEEEN Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre nous propose de mutualiser, de déposer et de vendre ces certificats. Ces certificats d'Economies d'Energies sont valorisés à hauteur de 0.30 cts d'€ /kWh. En cas de dépassement de ce montant au moment de la vente des Certificat d'Economies d'Energie, le SIEEEN se propose de valoriser la différence à hauteur de 70 % . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention proposée par le SIEEEN pour adhérer au dispositif.

15. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION DE MARCHES PUBLICS POUR LA SURVEILLANCE DES LEGIONNELLES DANS LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DANS LES ERP

Les responsables des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont l'obligation de mettre en œuvre une surveillance des installations collectives d'eau chaude sanitaire depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2010. Par délibération du 11 juillet 2011, la commune de Neuvy a donc adhéré au groupement de commandes créé avec la Communauté de Communes Loire et Nohain notamment, en vue de la conclusion de marchés publics pour la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire dans les ERP. Le marché public étant arrivé à son terme, le groupement de commande l'est également. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de

- l'adhésion au groupement de commandes,
- la validation des termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation d'un coordonnateur du groupement de commandes parmi les membres dudit groupement,
- désigne, après appel de candidature, Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ un membre titulaire et Madame Géraldine GERIN suppléante, comme membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du courrier du Premier Ministre à Monsieur Patrice JOLY, président du conseil départemental sur le maintien des services en zone rurale.

Elle remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite du TNM et rappelle l'organisation de la Foire au Boudin et de l'inauguration de la borne RN7 ce week-end.

Elle remercie également les personnes qui ont travaillé sur le nouveau site de Neuvy.

Madame le Maire donne ensuite lecture du cahier de doléances et après un tour de table, lève la séance après avoir donné la parole au public.

Fin de la séance 21h40

Le Secrétaire,
Géraldine GERIN



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ